

3 ET SI TOUT LE MONDE SE SENTAIT CONCERNÉ ?



VOS INTERLOCUTEURS

Caroline TACHÉ-TILLENON

Adjointe à la responsable des missions obligatoires au CDG 54
Déléguée à l'emploi - Référente handicap

54.cdgplus.fr



Pour plus d'information sur le handicap et les personnes ressources de votre région, rendez-vous sur :

www.fiphfp.fr



Aujourd'hui, 80 % des handicaps surviennent au cours de la vie du fait du vieillissement, d'accidents ou de maladies.

Chacun est donc concerné.

Face à ce constat, nous faisons le choix de la solidarité et de l'inclusion. Un handicap compensé est bénéfique à la fois à la personne concernée et au collectif.

C'est pourquoi notre établissement souhaite sensibiliser l'ensemble des agents à la compensation du handicap.

Handicap, tous concernés

1 HANDICAP, DE QUOI PARLE-T-ON ?

« Est considérée comme travailleur handicapé, toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites, par suite d'une altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique ».

Définition de la RQTH, Code de l'Action Sociale et des Familles — article L241-5

LE I 80 % des handicaps sont invisibles. Un de vos collègues est peut-être en situation de handicap sans que cela ne se voie.

SAVIEZ-VOUS ? I Seules 3% des personnes en situation de handicap utilisent un fauteuil roulant.

VOUS ? I Dans 9 cas sur 10, les travailleurs handicapés n'ont besoin d'aucun aménagement matériel du poste.

Source : Chiffres clés : les personnes handicapées et l'emploi, juin 2014, FIPHFP - AGEPHFP



La déficience intellectuelle :
c'est une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition.



Le handicap auditif :
il correspond à une perte partielle (mal entendant) ou totale de l'audition.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP



Le handicap psychique :
c'est une pathologie mentale entraînant des troubles, affectifs, émotionnels et mentaux ou une perturbation de la personnalité, souvent sans conséquences sur les fonctions intellectuelles.



Le handicap moteur :
il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs.



Le handicap visuel :
il recouvre des réalités variées, s'échelonnant d'un trouble visuel à une cécité complète.

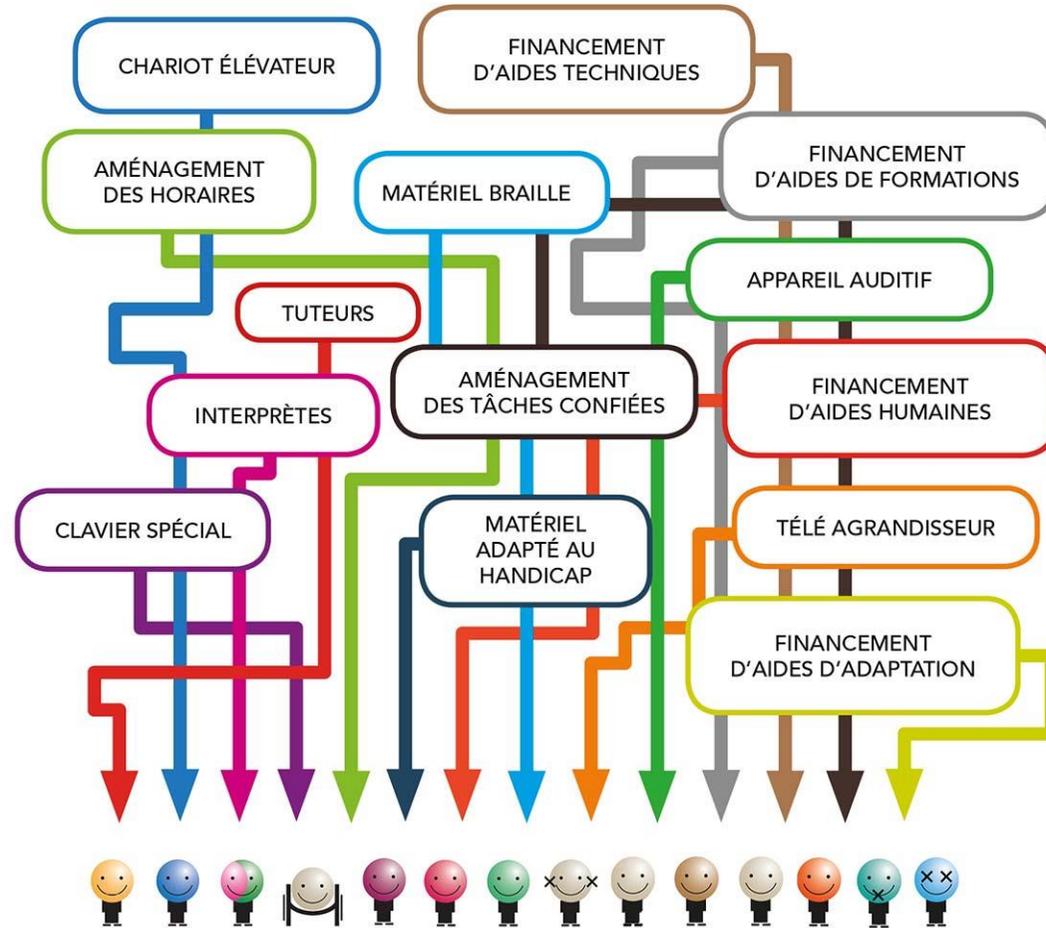


Les maladies invalidantes :
cancer, maladies auto-immunes, maladies cardio-vasculaires, diabète, VIH... Évolutives et chroniques, elles peuvent entraîner des incapacités nécessitant une prise en charge continue susceptible de s'inscrire dans la durée.

2 LA COMPENSATION DU HANDICAP, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Au sens général, compenser c'est équilibrer un effet par un autre. En matière de handicap, c'est agir pour parvenir à l'autonomie durable des personnes handicapées dans l'emploi.

De nombreux moyens sont financés par le Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP). Ils sont variés et s'adaptent en fonction des types de handicap et des postes des agents.



**UNE SITUATION DE HANDICAP COMPENSÉE
=
UNE ÉQUIPE RENFORCÉE !**